

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2025

---

SIMPLIFIER LA SORTIE DE L'INDIVISION SUCCESSORALE - (N° 823)

Tombé

## AMENDEMENT

N° CL19

présenté par

M. Huyghe, M. Caure, M. Boudié, Mme Bregeon, M. Frébault, M. Gouffier Valente,  
Mme Levasseur, M. Mazars, M. Mendes, Mme Miller, M. Terlier et Mme Yadan

-----

### ARTICLE 4

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« ainsi rédigé »

les mots :

« complété par un alinéa ainsi rédigé ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 4 de la proposition de loi vise une réécriture de l'article 840 du code civil. La rédaction proposée ne mentionne plus les causes du partage judiciaire. Il est pourtant essentiel de prouver qu'il y a une indivision pour comprendre dans quelles situations le partage judiciaire s'imposera.

Cet amendement vise donc à rétablir l'article 840 du code civil tel qu'il existe aujourd'hui et à le compléter par un nouvel alinéa correspondant à l'article 4 de la proposition de loi.